

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 27 Mai 2019

Objet

**Subvention à
l'Association
Union Culture et
Loisirs – Année
2019. Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENGGA, M. MEYRE, M. DANDY,
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT,
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD,
M. LE BARS, M. LEY, M. BUTEL**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. PUYOBRAU
Mme FEURTET à M. ROBERT**

M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'Association Union Culture Loisirs regroupe plusieurs associations de collectionneurs, danse, cours de langue etc...

L'association propose différentes manifestations :

- Bourse (dont la plus importante le BOUPHICAM),
- Gala de danse,
- Présentation d'élèves aux différents concours de danse,
- Expositions.

L'Association participe activement à plusieurs manifestations municipales sur Floirac (Fête de l'été, forum des associations, téléthon...)

En 2018, l'association a organisé ou participé à plus de 15 manifestations.

Pour 2019, l'U.C.L. reconduit l'ensemble de leurs manifestations.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'Association Union Culture et Loisirs une subvention de 2 000 € pour l'année 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association Union Culture et Loisirs ;

Vu le bilan financier de l'Association pour 2018 et son budget prévisionnel 2019 ;

Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 15 mai 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 2000 € de subvention à l'Association Union Culture et Loisirs pour l'année 2019.

DIT que les fonds seront inscrits au Budget primitif 2019

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019



Le Maire,

| |
|--------------------------------|
| Nombre de votants : 33 |
| Suffrages exprimés : 33 |
| Pour : 33 |
| Contre : |
| Abstention : |